



Onc prononcé, le divorce est il assuré après 2ans, ou pas ?

Par Iomi, le 16/04/2010 à 16:59

Bonjour,

ma question concerne un divorce (je suis parti de la maison). l'ONC a été prononcé il y a un an. Chacun habite dans sa propre maison. Pour ne pas envenimer la situation j'ai renoncé au divorce pour faute et souhaite attendre les 2 ans. Sa jalousie malade m'a obligé à partir et à vouloir divorcer. Elle continue a me voir, elle vient chez moi de temps à autre, et inversement. J'ai accepté ces visites pour ne plus être harcelé. elle sait que je n'ai qu'un but: divorcer. Je viens d'apprendre qu'elle notait tout, jours et horaires des visites, toutes les sorties dans un cahier.

Ma question: à l'issue des 2ans lorsque je demanderai le divorce, celui ci me sera t-il automatiquement accordé, ou peut elle se servir de son cahier pour dire au juge "voyez, nous sommes quand même plus ou moins encore ensemble", afin que le juge me refuse le divorce. Est ce possible. (ceci afin de savoir si je dois rompre les relations, afin de ne pas être piégé lors de ma demande de divorce). Merci de votre réponse
Cordialement